



Mairie - 25660 Gennes
1 rue du Lavoir

Tel : 03 81 55 75 32

Fax : 03 81 55 91 41

E-mail : commune.gennes@orange.fr

Site Internet : www.gennes25.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 janvier 2015 **20h00**

Présents : Alexandra Ardiet, Cédric Charolle, Alain Cuenot, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, François Guillaume, Thierry Morel, Paulina Requena, Thérèse Robert, Didier Salins, Sandrine Sigonney, Gérard Thomas

Excusées : Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Jean Simondon

Procurations d'Eliane Poulnot à Thierry Morel et d'Isabelle Rebillot à Thérèse Robert

Secrétaire de séance : Gérard Thomas

Ordre du jour

1- Création du service public pour l'assainissement non collectif (SPANC)

La législation imposant aux communes d'assurer le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif, le Conseil municipal décide unanimement de créer un service permettant cette mesure. Le choix du prestataire chargé d'assurer la mission pour le compte de la commune et le montant de la redevance dont devront s'acquitter les particuliers bénéficiant des contrôles feront l'objet d'une délibération ultérieure.

2- Convention de mutualisation de la collecte et la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) avec le Grand Besançon

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie vise globalement à l'amélioration des performances énergétiques en impliquant deux types d'acteurs :

- les « obligés », qui sont les fournisseurs d'énergie et qui doivent acquérir un certain volume de CEE dans une période donnée, soit par la réalisation d'actions en faveur des économies d'énergie, soit en achetant des CEE à d'autres acteurs ;
- les « éligibles », qui sont essentiellement les collectivités territoriales et qui ont la possibilité de générer des CEE en réalisant des actions en faveur de l'énergie, qu'ils proposent ensuite à la vente aux obligés sur le marché d'échange des CEE.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) propose à ses communes membres de s'inscrire dans un dispositif de mutualisation et de vente des CEE, afin de leur éviter un lourd investissement administratif nécessaire à la gestion de ce type de dossier et de générer une meilleure valorisation financière des CEE par le biais d'un effet de masse (plus de CEE négociées à la vente au niveau de la CAGB qu'au niveau communal). La totalité de la valorisation financière des CEE reviendrait ensuite aux communes, pour moitié directement et pour moitié par le financement d'un fonds permettant de financer des travaux de rénovation pour l'ensemble des communes.

Le conseil décide unanimement de souscrire à cette convention de mutualisation.

3- Convention de prestation pour le nettoyage de la hotte et des réseaux de ventilation de la cuisine de la salle polyvalente

Le contrat d'entretien de la hotte et des réseaux de ventilation de la cuisine de la salle polyvalente arrivant à terme, il est nécessaire de souscrire un autre contrat (obligation réglementaire de faire vérifier annuellement ce type de matériel par une entreprise).

Les deux propositions de contrats émanant de sociétés, certes spécialisées en la matière mais géographiquement éloignées, le conseil municipal décide d'ajourner la question et de solliciter des artisans

locaux éventuellement susceptibles d'être en possession d'une habilitation leur permettant d'assurer cette prestation.

4- Projet de construction d'une nouvelle mairie : convention de mission d'accompagnement avec le CAUE du Doubs

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Doubs a récemment été consulté dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie. Afin de mener à bien la mission d'étude de cet organisme, il est décidé de signer de convention de mission d'accompagnement dont le coût s'élève au montant de la cotisation annuelle (120 €). Le CAUE sera également contacté pour étudier une éventuelle réhabilitation de la mairie actuelle afin d'améliorer sa fonctionnalité.

5- Changement du photocopieur de la mairie : facturation à la société Avenir Bureautique du solde des sommes dues à DBO

La société Avenir Bureautique, retenue lors de la précédente réunion de conseil pour la location du photocopieur du secrétariat, a décidé, afin d'obtenir le marché avant la date de fin du contrat de location du matériel actuel qui avait été souscrit avec DBO, de prendre à sa charge les loyers restants dus. La commune doit donc à cette fin délibérer (accord unanime) pour facturer les loyers restant dus à DBO (1 370.75 € TTC) à la société Avenir Bureautique.

Questions diverses

1- Droit de préemption urbain

La commune a décidé de ne pas préempter :

- sur deux parcelles de terrains constructibles rue de la Valière (parcelles cadastrées section AB numéros 209 et 210),
- sur une maison au 10 rue de la Maltière (parcelles cadastrées section AA numéros 196 et 197),
- sur deux parcelles de terrains constructibles rue de l'Enclos (parcelles cadastrées section AA 235 et 237)

2- Transfert de certains pouvoirs de police spéciale des communes aux intercommunalités

Les récentes évolutions législatives ont prévu que certains pouvoirs de police spéciale puissent être transférés des maires aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en la matière, et notamment, en ce qui concerne la communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB), dans les cinq domaines suivants : collecte des déchets ménagers, accueil des gens du voyage, circulation et stationnement, délivrance des autorisations de stationnement des taxis et habitat indigne.

Par arrêté municipal du 23 septembre 2014, le maire de Gennes a souhaité limiter ces transferts de compétences à la collecte des déchets ménagers et à l'accueil des gens du voyage. Le maire de notre commune conserve donc ses pouvoirs de police spéciale dans les domaines de la circulation et du stationnement, de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi et de l'habitat indigne.

3- Commission de Suivi du Site (CSS) SEVESO

Lors de cette commission, qui s'est tenue en décembre dernier, la commune a tenu à rappeler sa position sur les conditions de financement de l'éventuel délaissement du hangar agricole situé dans le périmètre immédiat du site : la réglementation en vigueur prévoit en effet que la part « collectivités locales » du financement se limite aux collectivités qui perçoivent directement la contribution économique territoriale (CET), ce qui n'est pas le cas de la commune et qui, de ce fait, la dispense totalement de toute participation financière concernant ce dossier.

4- Musée des maisons comtoises

Le bilan de fréquentation 2014 se montre positif. La direction du musée changera prochainement avec le départ en retraite de la directrice actuelle.

Les services municipaux ont récemment été interrogés sur le principe d'une mise à disposition au musée du

broyeur à végétaux dont la commune sera propriétaire ce printemps. Le conseil se montre favorable sur le principe, sous réserve de définir concrètement à l'amont des conditions de mise à disposition.

5- Affouage : rappel des règles de sécurité et respect du règlement

En raison des très nombreux accidents liés à la pratique de l'affouage dans notre région, nous tenons à vous rappeler les règles essentielles de sécurité à respecter :

- 1- Porter un casque et les équipements de sécurité suivants : pantalon et gants anti-coupures, bottes renforcées ou chaussures de sécurité
- 2- Travailler avec des outils aux normes en vigueur
- 3- Préférer le travail en équipe (dans tous les cas, informez votre entourage du lieu précis de votre travail)
- 4- Ne pas travailler par temps de grand vent
- 5- Se munir d'une trousse de secours de première urgence
- 6- Etre assuré en responsabilité civile et contre les accidents

Nous rappelons également qu'il existe un règlement d'affouage ayant entre-autre pour vocation la protection du peuplement, des sols et de la desserte, avec la détermination de délais précis (30 janvier 2015 pour l'exploitation et 30 août 2015 pour le débardage). Le non-respect de ce règlement est passible de sanctions.

6- Réforme de l'instruction des dossiers d'urbanisme

Dans le cadre du dispositif de la loi ALUR (accès au logement et à un urbanisme renoué), l'Etat n'instruira plus, à compter du 1^{er} juillet prochain, les dossiers d'urbanisme des communes adhérant à un groupement de collectivité de plus de 10 000 habitants. La communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB) propose ainsi de créer un service mutualisé pour l'instruction des dossiers de ses communes membres qui le souhaitent, avec un coût annoncé de 160 € pour un certificat d'urbanisme opérationnel, 280 € pour une déclaration préalable et pour un permis de démolir, 400 € pour un permis de construire de maison individuel et 1 200 € pour un permis de construire à enjeux et pour un permis d'aménager. Considérant le nombre de dossiers instruits dans notre commune, ce service représenterait un coût annuel pour notre collectivité de l'ordre de 10 000 à 17 000 € (l'instruction par les services de l'Etat était gratuite).

Considérant les charges annoncées, dans un contexte de baisse des dotations, de nombreux maires des communes membres de la CAGB s'interrogent sur l'opportunité d'instruire directement les dossiers d'urbanisme à l'échelle communale, ou intercommunale avec l'embauche d'un agent instructeur qui interviendrait sur plusieurs villages, sans adhérer au service proposé par le Grand Besançon.

7- Repas des anciens

Le repas des anciens, organisé par le CCAS le 10 janvier dernier, a regroupé 52 personnes de plus de 70 ans, ainsi qu'un certain nombre d'accompagnants et de bénévoles (le repas des personnes ne pouvant pas se déplacer leur a été porté à domicile).

Nous saluons la belle animation, la convivialité et la bonne humeur de cette journée. Mesdames Ardiét et Requena, ainsi que Messieurs Euvrard et Thomas s'excusent pour leur absence à cette manifestation que leur emploi du temps ne leur a pas permis d'honorer.

8- Vœux du maire

La cérémonie des vœux du maire, qui s'est déroulée le 16 janvier dernier, a été l'occasion d'accueillir les nouveaux arrivants, les nouveaux nés de l'année, et de remettre la médaille d'honneur communale à Madame Maryse Millet et Monsieur Bernard Grappey pour les 25 années qu'ils ont chacun consacré à notre commune. En raison de contraintes professionnelles, Mesdames Rebillot et Requena n'ont pas été en mesure de se joindre aux autres membres du conseil municipal qui se sont présentés à la population lors de cette soirée ; elles tiennent à s'en excuser.

9- Transports GINKO

Le Directeur des transports du Grand Besançon a récemment été reçu en mairie afin de faire le point sur les problèmes rencontrés cet automne. Ces derniers sont à ce jour résolus, aussi bien au niveau des déposes aux arrêts qu'au niveau de la conduite dangereuse.

Le problème du coût des abonnements Diabolo pour les collégiens a de nouveau été évoqué ; il pourrait être réétudié pour la rentrée de septembre.

10- Syndicat du Marais

Une réunion publique, qui s'est tenue en décembre, a permis de faire le point, essentiellement sur les investissements qui se chiffrent à environ 850 000 € sur une période de 5 à 6 ans. Le syndicat souhaite à ce jour poursuivre sa politique d'acquisition foncière et rencontrera prochainement la commune, qui sera amenée à valider certaines orientations qu'elle devra prendre sur la gestion des biotopes.

11- Commission jeunesse

Le 20 décembre a eu lieu la rencontre entre les adolescents et la commission jeunesse en présence de Madame le Maire. Quatre jeunes adolescents, Solène Ardiet, Salomé Laurent, Elie Guillaume et Ruben Laurent, sont venus faire des propositions et émettre des idées (création d'un city park, un lieu de rencontre intergénérationnelle, la personnalisation du skate park,...). La commission jeunesse propose quant à elle de travailler sur différents projets (chantier jeunes, conseil municipal jeunes...). Nous remercions ces adolescents pour leur participation ainsi que les parents et représentants des associations présents qui sont tous invités à désormais rejoindre la commission jeunesse.

12- Cambriolages

Lundi 19 janvier, entre 9h00 et 10h00, un cambriolage s'est déroulé chez une famille du village. La population est donc appelée à être vigilante, même en pleine journée.

13- Rond-point à l'intersection des rues de Besançon, de l'Enclos et des Vanniers

Ce rond-point continue à être contourné... par la gauche par une partie de la population. Envers ce comportement à risques (et de nombreuses plaintes sont déjà remontées en mairie à ce sujet), nous faisons appel une dernière fois au sens du civisme de chacun... avant de faire appel aux services de la gendarmerie pour sanctionner.

14- Détecteurs de fumée

Nous vous rappelons que l'installation de détecteurs de fumée à votre domicile est obligatoire à partir du 8 mars. L'ensemble de la réglementation concernant ce dispositif est consultable sur le site Internet de la mairie www.gennes25.fr

Informations des associations

1- Téléthon 2014

L'AFR a organisé cette année, pour la première fois le Téléthon le **mercredi 3 décembre**. Une après-midi récréative s'est déroulée dans la bonne humeur pour les enfants de 2 à 10 ans avec des ateliers de : maquillage, chamboule tout, pêche à la ligne, baby-gym, danse, vente de bonbons et une soirée consacrée aux adultes avec de l'aéro-dance, du cardio-boxe et de la zumba. Le « club du 3^{ème} âge » a tenu « la buvette » ainsi que la vente des gâteaux qu'ils nous avaient confectionnés.

Toute cette animation nous a permis de remettre un chèque de **681 euros** à l'AFM Téléthon.

Nous tenons à remercier : la mairie pour le prêt de la salle ; Léonilde, Lola, Alice (qui est de la Vèze), Sara, Manon, Marion pour l'animation qu'elles ont assurée sur les différents stands ; notre maquilleuse bénévole Cécilia (qui est de St Vit) pour ses superbes peintures sur les enfants ; le club du 3^{ème} âge qui a été présent de 16h à 21h ; tous les petits coups de mains des uns et des autres ; la société ESPASS pour « le prêt » de ses profs : Manon, Charlotte, Antoine, Hugo ; et merci à tous les donateurs (y compris certaines associations de Gennes)

Vu l'enthousiasme de cette manifestationnous ne pouvons que la renouveler l'année prochaine !

2- Loto de l'école

Le Loto de l'école qui s'est tenu le 11 janvier a été un succès. L'association des Galopins de Gennes remercie pour leurs aides diverses la Municipalité, le Comité des Fêtes et tous les parents bénévoles qui se sont impliqués dans cette manifestation.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 19 février 2015 à 20h00.



Mercredi 17 décembre 2014

Communiqué de presse

Des ouvrages spécialisés à la disposition de tous

Le CAUE du Doubs met à la disposition du public un centre de documentation, spécialisé dans les domaines de l'architecture et de la construction, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'énergie, du paysage, du patrimoine et de l'histoire locale.

Ce centre est ouvert à tous. Ceux qui veulent construire ou rénover y trouveront infos et idées. Les étudiants et les enseignants, les architectes et les élus, y trouveront des documents spécialisés pour leurs études, leurs professions ou leurs préoccupations.

La liste détaillée des ouvrages est consultable sur le portail documentaire, établi par les trois CAUE du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône : www.caue-fc.fr.

Avec l'expérience, le CAUE du Doubs a acquis une connaissance du territoire du Doubs et une expertise qu'il souhaite aujourd'hui diffuser à tous. Pour ça, il met à disposition plusieurs outils qui aident à la prise de décision, qu'elle soit privée ou publique.

Il est possible aussi d'en savoir plus sur le site du CAUE du Doubs : www.caue25.org (Rubrique : Ressources)

Situé au 21 rue Louis Pergaud à Besançon, il est ouvert au public de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi). La consultation des ouvrages est libre et gratuite. Mais pour un meilleur service, il est recommandé de prendre rendez-vous avec la documentaliste : documentation.caue25@orange.fr. Elle peut faire des recherches pour ceux qui en ont besoin.

Contact :

Maryline Breniquet

Documentaliste

CAUE du Doubs

Tél. 03 81 82 71 12

documentation.caue25@orange.fr